COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

26 septembre 2019 – 19h30 – (convocation du 20 septembre 2019)

Présents : Monsieur Jean-Louis LAFAURIE, Maire, Madame Christine POUGALAN, Madame Pierrette QUEROL, adjointes au Maire, Monsieur Jean-Paul SCARAMOZZINO, Monsieur Serge FALIP, Madame Hélène BEDOS, Monsieur Thierry BERNARD, Monsieur Gaëtan DESCAMPS, Jeannine CASTELLANI, Madame Martine MOULY-CHARLES, Conseillers Municipaux.

Absent(s) :
Mesdames Colette BRUNEAU, Karine SAUVAGNAC, Sandrine GALTIER (excusées).

Monsieur Richard VERLAGUET, excusé, donne pouvoir à madame Jeannine CASTELLANI.

Monsieur Régis FONTES (excusé).

Secrétaire de séance : Jean-Paul SCARAMOZZINO

Monsieur le Maire demande une minute de silence suite au décès de l'ancien président de la république Jacques CHIRAC.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante l'approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 juin 2019.

QUESTION 1 : PARTICIPATION AU JOUR DE LA NUIT – MODIFICATION DE MISE EN SERVICE ET DE COUPURE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SAMEDI 12 OCTOBRE 2019

Monsieur Serge FALIP informe l'Assemblée Délibérante de l'invitation à participer reçu pour l'événement « le Jour de la Nuit » qui aura lieu le samedi 12 octobre 2019.

Cet événement, d'ampleur nationale, a pour objectif de renseigner le grand public, mais aussi les décideurs politiques, sur les enjeux de la pollution lumineuse à travers notamment de l'organisation d'une extinction totale ou partielle de l'éclairage public.

Il est rappelé que la pollution lumineuse est très présente et se révèle néfaste à plusieurs niveaux :

- Impact sur les écosystèmes mais également sur la santé humaine
- Gaspillage énergétique et économique non négligeable (18% de la consommation d'énergie communale)
- Création d'un halo lumineux au-dessus des villes empêchant l'observation du ciel étoilé

Il est proposé le quartier Saint Jacques avec une extinction de l'éclairage public entre 23H et 5H.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée Délibérante de participer à cet événement prévu le Samedi 12 octobre 2019 qui permettrait de réaliser une action en faveur de l'environnement et d'impulser une réflexion au niveau communal sur cet enjeu.

Pour : 11 **Abstention : 0** **Contre : 0**

QUESTION 2 : ADHESION A LA CHARTE REGIONALE D'ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS – OBJECTIF ZERO PHYTO DANS NOS VILLES ET VILLAGES

Madame Christine POUGALAN présente à l'Assemblée Délibérante la charte régionale « objectif zéro phyto dans nos villes et villages » proposée par la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON) de l'Occitanie.

L'engagement de la commune dans la charte conduira, conformément au cahier des charges, à élaborer et mettre en œuvre un plan d'actions vers le zéro pesticide, des actions de formation des agents et d'information des administrés.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante l'adoption du cahier des charges et l'adhésion de la commune à la charte régionale « objectif zéro phyto dans nos villes et villages ».

Pour : 11 **Abstention : 0** **Contre : 0**

QUESTION 3 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ASSOCIATION « LES CHENES VERTS »

Madame Pierrette QUEROL informe l'Assemblée Délibérante de l'engagement de l'association « les chênes verts » pour la commune, et notamment, concernant l'aide aux devoirs mis en place depuis 1 an.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante d'accorder une participation de 600 € à l'association « les chênes verts » au titre de l'exercice 2019.

Pour : 11 **Abstention : 0** **Contre : 0**

QUESTION 4 : CONVENTION FINANCIERE AVEC HERAULT ENERGIES « DISSIMULATION DES RESEAUX RUES DE LA TUILERIE ET MARIE CURIE »

Monsieur Jean-Louis LAFAURIE, maire, présente à l'Assemblée Délibérante le projet de travaux cité en objet, estimé par Hérault Energies pour la dissimulation des réseaux d'électricité, d'éclairage public et de télécommunication rues de la Tuilerie et Marie Curie.

L'estimation des dépenses de l'opération TTC (honoraires, études et travaux), s'élève à

- Travaux d'électricité : 21 758.95 €
- Travaux d'éclairage public : 12 126.92 €
- Travaux de télécommunications : 9 494.16 €
- **Total de l'opération : 43 380.03 €**

Le financement de l'opération peut être envisagé comme suit :

- Financement maximum d'Hérault Energies (fonds propres et/ou financeurs) : 16 807.28 €
- La TVA sur les travaux d'électricité et d'éclairage public sera récupérée directement par HE : 5 294.67 €
- Financement HE sur les travaux d'éclairage public : 7 674.06 €
- **La dépense d'investissement prévisionnelle de la collectivité est de : 13 604.02 €**

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante d'accepter cette convention avec une participation de la mairie de 13 604.02 €.

Pour : 11 **Abstention : 0** **Contre : 0**

QUESTION 5 : TARIFS MUNICIPAUX EN VIGUEUR – REGIE MUNICIPALE

Madame Pierrette QUEROL rappelle à l'Assemblée Délibérante les tarifs municipaux en vigueur, réglés dans le cadre de la régie municipale. Il s'agit de rassembler les différentes décisions en une unique délibération pour une meilleure lisibilité. Il n'y a pas de modification de tarifs municipaux.

Ne figurent pas les tarifs de l'eau-assainissement et des concessions funéraires, ces tarifs faisant l'objet d'une délibération à part car ne sont pas encaissés par la régie municipale.

TARIFS MUNICIPAUX EN VIGEUR	
CANTINE	
Cantine	3.90 €
GARDERIE	
du matin	1.00 €
du soir / aide aux devoirs	1.30 €
du mercredi / vacances scolaires	2.05 € la ½ journée
Intercommunale (sous réserves de modification intercommunale)	Enfants scolarisés sur Hérépian : 2.05 € la ½ journée Enfants non scolarisés sur Hérépian : 3.00 € la ½ journée et 5.00 € la journée
DROITS DE PLACE (tarif à la journée)	
Ambulant et camion supérieur à 30t	20.00 €
Camion inférieur à 30t	10.00 €
Utilisation d'électricité pour le commerce (four, plaque ...) exception faite pour la lumière	15.00 €
Foire / marché à thème	15.00 €
Cirque	7.00 €
Attraction foraine inférieure à 50m²	8.00 €
Attraction foraine de 50 à 100 m²	15.00 €
Attraction foraine supérieure à 100 m²	40.00 €
Marché du samedi matin	1.00 € le linéaire
SALLES MUNICIPALES (la journée en semaine ou le week-end)	
Salle polyvalente Marcel PAGNOL	200.00 € pour les résidents 600.00 € pour les non-résidents
Boulodrome Pierre GAILLARD	50.00 € pour les résidents 100.00 € pour les non-résidents
CAUTION pour les salles municipales et mobilier	100.00 €
BIBLIOTHEQUE	
Abonnement annuel	12.00 €
COPIE	
La feuille	0.30 €
La feuille acte communicable CADA	0.18 €

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée Délibérante de reconduire ces tarifs.

Pour : 11 **Abstention : 0** **Contre : 0**

QUESTION 6 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur Jean-Paul SCARAMOZZINO, rappelle à l'Assemblée Délibérante les modifications du tableau des effectifs ci-dessous, conformément aux dispositions règlementaires.

- Suppression de 2 postes d'adjoint technique
- Suppression d'1 poste d'adjoint technique principal de 2ème classe
- Création de 2 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe
- Création d'1 poste d'adjoint technique principal de 1ère classe
- Création d'1 poste d'adjoint technique

Le Maire propose à l'Assemblée Délibérante, sous réserve de l'avis du comité technique paritaire consulté, d'adopter les modifications du tableau des emplois cités.

Pour : 11 **Abstention : 0** **Contre : 0**

QUESTION 7 : RESTRICTION DE VITESSE SUR AVENUE MARCELLIN ALBERT ET AVENUE DE LA REPUBLIQUE – LIMITATION A 30KM/HEURE

Monsieur Jean-Louis LAFAURIE, Maire, informe l'Assemblée Délibérante que pour des raisons de sécurité liées à l'étroitesse des chaussées, il convient de limiter la vitesse à 30 km/h sur l'avenue Marcellin Albert et l'avenue de la République.

Le Maire demande à l'Assemblée Délibérante de se prononcer sur la possibilité de limiter la vitesse à 30km/heure sur ces deux avenues.

Pour : 11 **Abstention : 0** **Contre : 0**

QUESTION 8 : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX « ACCESSIBLITE HANDICAPES » DU PARVIS DE LA MAIRE

Monsieur Jean-Louis LAFAURIE, Maire, informe l'Assemblée Délibérante que pour la mise aux normes accessibilités handicapés du parvis de la mairie, une consultation a été lancée.

Les travaux étaient estimés par l'architecte à 22 423.40 € HT.

Deux entreprises ont remis une offre dans les délais :

- L'entreprise ROGER pour un montant de 25 034.36 € HT
- L'entreprise Société Hérépianaise de construction associée au tailleur de pierre David SEGUI pour un montant de 22 275.90 € HT

Le Maire demande à l'Assemblée Délibérante de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse, à savoir l'entreprise Société Hérépianaise de construction pour un montant de 22 275.90 € HT.

Pour : 11 **Abstention : 0** **Contre : 0**

QUESTIONS DIVERSES :

- Motion pour le maintien de la Trésorerie de Lamalou-les-Bains et du Centre des Impôts de Bédarieux : monsieur le Maire donne lecture de la motion votée par la communauté de communes Grand Orb le 26 juin 2019.

- Réflexion autour de la sécurisation de l'avenue Marcellin ALBERT : Monsieur le Maire a pris contact avec le département afin d'étudier la possibilité de réduire la vitesse par des passages surélevés. Si l'accord est donné par le département, des essais seront réalisés par la pose de coussins berlinois.
  Par ailleurs, des contrôles routiers par la gendarmerie ont été demandés par le Maire.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant s'exprimer, la séance est levée à 20H10.

Le Maire
Jean-Louis LAFAURIE

MAIRIE D'HEREPIAN (Hérault)